

TUTORIEL «Faits établissement»

Comment se connecter ? Comment créer un fait ?

*Daniel Simon,
correspondant fonctionnel académique
de l'application – juin 2017
daniel.simon@ac-montpellier.fr*

Rappel

Cette application concerne le 1^{er} et le 2nd degré.

Objectifs de cette nouvelle application

Conçue par l'Education nationale à partir des usages et des besoins des utilisateurs (à toutes les étapes, il y aura un gain de temps dans la procédure de signalement), cette application répond à plusieurs objectifs :

- Elle permet au directeur d'école, à l'IEN de circonscription et au chef d'établissement de :
 - ✓ **signaler** les faits préoccupants et d'informer, en temps réel et simultanément, les responsables départementaux et académiques
 - ✓ **demander** aux autorités académiques un **accompagnement**
 - ✓ **garder la mémoire** de ces faits, **au sein de l'école**, sur une durée de 5 ans
- Elle permet d'assurer ultérieurement le **suivi de ces faits**
- Elle propose à l'établissement **une aide au pilotage** sous forme de tableaux de synthèse
- Elle permet au Recteur d'**alerter** le ministère sur les faits les plus graves

Des procédures approuvées par la CNIL

- L'enregistrement et la transmission des faits, leur traitement se déroulent selon des procédures approuvées par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).
- L'école, la circonscription ou l'établissement scolaire est le (la) seul(e) à conserver la visibilité des faits sur une durée de 5 ans
- Les autorités académiques disposent d'une visibilité des faits durant une année.

Très important !

Cette application rend impossible tout classement des écoles, des circonscriptions et des établissements scolaires.

Assistance technique pour l'application

Pour obtenir une aide en cas de problème technique rencontré
contacter la plate-forme d'assistance de la DS2I (Direction des services de l'information et de l'innovation)
par téléphone : 04 67 91 48 00
par mail : contact-assistance@ac-montpellier.fr

Correspondant fonctionnel de l'application

Daniel SIMON
par mail : daniel.simon@ac-montpellier.fr

Pour accéder à l'application «Faits Etablissement»

Ecoles-Etablissements

1^{er} cas : pour les directeurs d'école : l'IEN de circonscription doit déléguer à chaque directeur/directrices d'école le droit d'utiliser "Faits établissement" en passant, dans Arena, par l'application académique "Solaris".

Sans cette démarche préalable, le directeur/la directrice ne peut faire aucun signalement, donc aucune remontée !

Une fois la délégation donnée, les directeurs pourront ensuite passer à l'étape 1

2^{ème} cas : pour les personnels de direction (principaux, proviseurs et adjoints) : accès direct à l'application
Pas de délégation nécessaire, les personnels de direction passent directement à l'étape 1

Etape 1 – allez directement sur l'application : le lien : <https://si1d.ac-montpellier.fr/>

Etape 2 – vous arrivez sur



Identifiant et mot de passe sont ceux de votre messagerie académique.

Si vous avez une clé OTP : votre identifiant de messagerie et le code d'accès à OTP suivi du passcode qui apparaît sur votre clé.

Renseignez ces 2 rubriques puis validez.

Etape 3 - vous arrivez sur

ARENA - Accédez à vos applications



Cliquez sur «Enquêtes et Pilotage»

Etape 4 – Vous arrivez sur



Cliquez sur «Faits établissement»
Vous y êtes !

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité.
Il a pour vocation de vous présenter l'application avec quelques pages «écran».
Un «manuel utilisateur» plus complet est à votre disposition dans l'application.

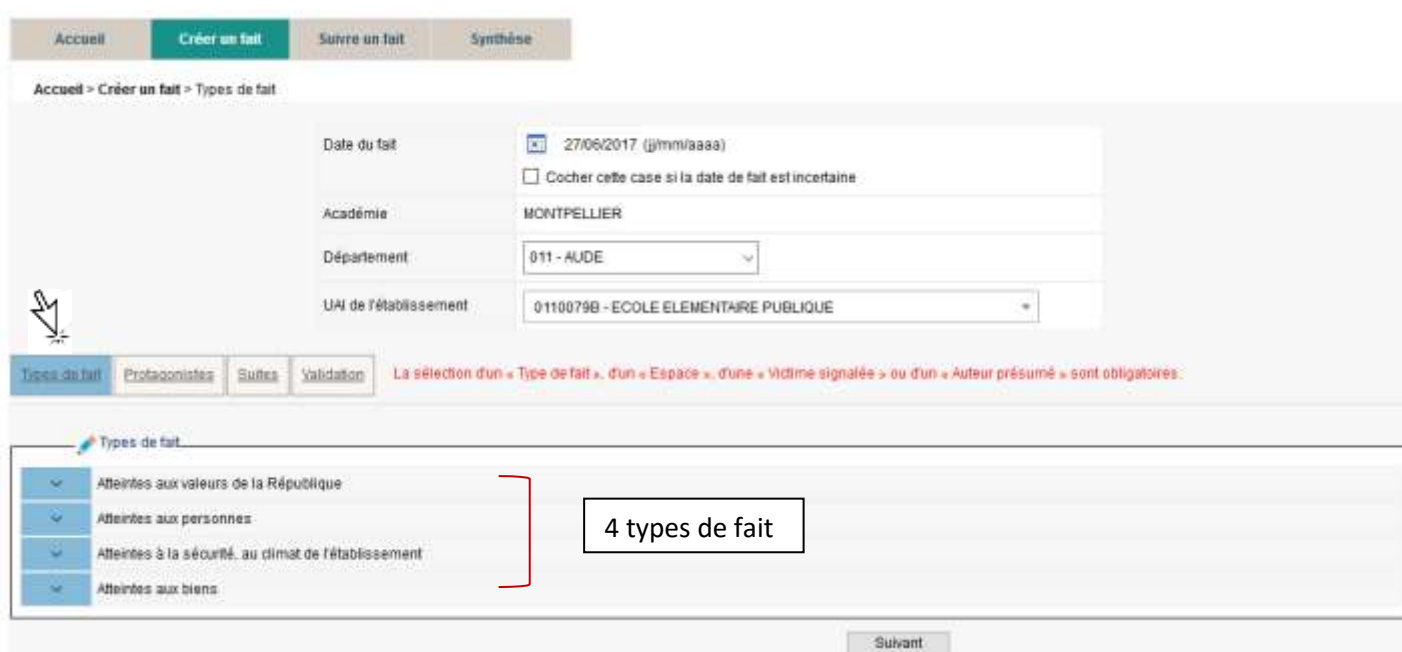
Vous vous connectez par le portail académique (par ARENA) ou par le lien : <https://si1d.ac-montpellier.fr/>

Page d'accueil



Sur cette page d'accueil vous cliquez sur «**Créer un fait**»

1^{ère} étape : Créer un fait



Les 4 types de faits

- Atteintes aux valeurs de la République
- Atteintes aux personnes
- Atteintes à la sécurité, au climat de l'établissement
- Atteintes aux biens

Vous pouvez cocher des cases, sans faire de phrase, pour ne pas perdre de temps.

Par exemple : si vous choisissez « **Atteintes aux valeurs de la République** » (1^{er} type de faits), vous pouvez cliquer sur ...

Types de fait

Atteintes aux valeurs de la République

- Principe de laïcité
- Actes racistes et antisémites
- Suspicion de rétrogradation
- Autres atteintes aux valeurs de la République

Vous pouvez compléter le fait, sur « Atteintes aux personnes » etc.

Rubrique « Protagonistes »

Types de fait **Protagonistes** Suites Validation

Toujours en cochant des cases pour ne pas perdre de temps, vous précisez

- Le(s) victime(s)
- Le(s) auteur(s) présumé(s)
- Le/les espace(s) où se sont produits les faits

Protagonistes

Victime(s) signalée(s)

- Elbe(s)
- Autre(s) victime(s)

Auteur(s) présumé(s)

- Elbe(s)
- Autre(s) auteur(s)

Espace(s)

- Intérieur de l'établissement
- Extérieur de l'établissement
- Les moyens électroniques sont impliqués dans le fait

Précédent Suivant

Aide | Contact | Mentions légales r1.014

2^{de} étape : Validation et transmission du signalement

Toujours en cochant des cases pour ne pas perdre de temps, vous validez

Types de fait **Protagonistes** Suites **Validation** La sélection d'un « Type de fait », d'un « Espace », d'une « Victime signalée » ou d'un « Auteur présumé » sont obligatoires.

Niveau de gravité estimé

- Niveau 1 : fait(s) préoccupant(s) ne nécessitant pas de transmission
- Niveau 2 : fait(s) grave(s) **Modifiez le niveau du fait si nécessaire**
- Niveau 3 : fait(s) d'une extrême gravité
- Risque d'un retentissement médiatique pouvant complexifier la situation **Indiquez ici, si le fait comporte un risque de retentissement médiatique**

Résumé du fait

Cette zone ne doit pas contenir de données nominatives

Cette zone permet de faire un résumé du fait et d'ajouter des éléments complémentaires

Cochez cette case si vous souhaitez être contacté(e) **Indiquez ici si vous souhaitez être contacté**

Enregistrer **Transmettre** Annuler

Précédent

L'application vous propose un niveau de faits.

Mais **c'est vous, chef d'établissement et directeur, qui estimez le niveau de gravité :**

- **Niveau 1** : fait(s) préoccupant(s) mais ne nécessitant pas de transmission (vous le conservez dans votre établissement pour une utilisation ultérieure : relevé des incidents etc.)
- **Niveau 2** : fait(s) grave(s) avec transmission au DASEN et au Recteur
- **Niveau 3** : fait(s) d'une extrême gravité avec transmission au DASEN et au Recteur

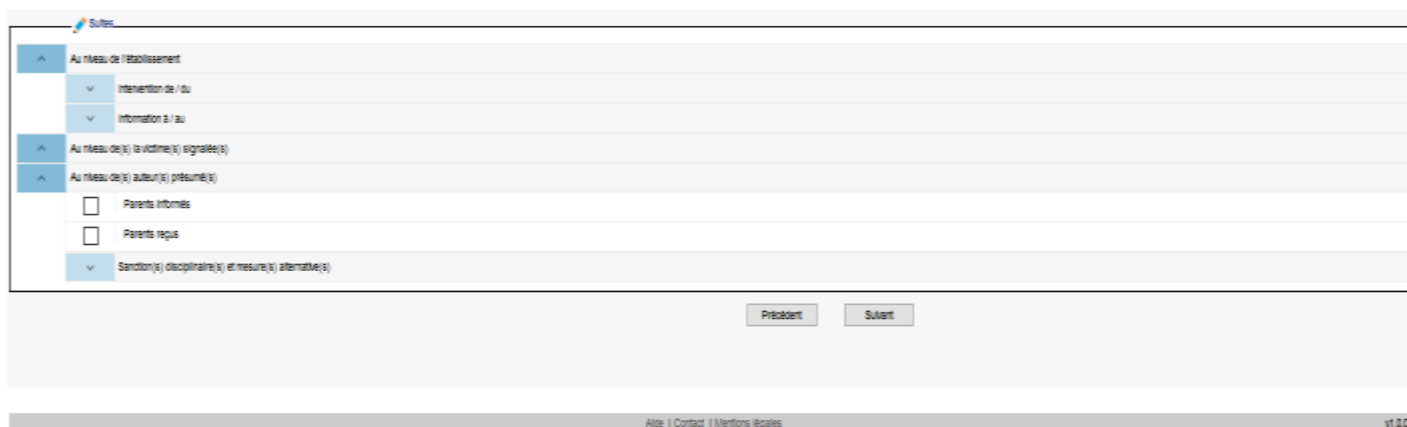
3^{ème} étape : Suites du signalement



Types de fait Protagonistes **Suites** Validation

Cette 3^{ème} étape peut être renseignée après la commission des faits, une fois que vous estimerez que les éléments sont réunis pour compléter cette rubrique.

Et, toujours en cochant des cases pour ne pas perdre de temps.



Aide | Contact | Mentions légales v1.0.4

Rappel

Assistance technique pour l'application

Pour obtenir une aide en cas de problème technique rencontré
contacter la plate-forme d'assistance de la DS2I (Direction des services de l'information et de l'innovation)
par téléphone : 04 67 91 48 00
par mail : contact-assistance@ac-montpellier.fr

Correspondant fonctionnel de l'application

Daniel SIMON
par mail : daniel.simon@ac-montpellier.fr